

FRONT DE GAUCHE GENNEVILLOIS

NOTRE JEUNESSE
A LE POUVOIR D'AGIR

Nino Schillaci

La jeunesse a toujours été au cœur de notre projet municipal.

À Gennevilliers, nous construisons avec elle une politique volontariste : l'espace Nelson-Mandela, et avec lui les structures jeunesse dans chaque quartier, le bureau information jeunesse, la bourse aux projets, les différents séjours sont autant d'outils d'action publique destinés à développer la culture, l'esprit critique et l'émancipation de nos jeunes, qui sont la clé de notre futur.

C'est dans cet esprit que la municipalité et le service jeunesse s'engagent pleinement pour l'Assemblée populaire des jeunes pour l'écologie. Près de 300 jeunes de quartiers populaires de toute la France s'y retrouveront pour se former, s'organiser et porter un plaidoyer commun.

Le dérèglement climatique n'est pas une menace lointaine, cet été nous l'a prouvé. Il frappe d'abord nos quartiers, nos familles, nos enfants. Les villes populaires comme la nôtre subissent de plein fouet ses conséquences, sans toujours avoir la possibilité de s'exprimer sur des décisions qui les concernent.

Nous voulons une écologie populaire, ancrée dans le réel, et une démocratie qui redonne aux jeunes le droit de décider et d'agir. Cette assemblée est une occasion unique de porter haut leurs revendications. Nous voulons confier cette responsabilité à notre jeunesse, car nous croyons en sa capacité à préserver notre avenir.

Jeunes Gennevillois-es, cette assemblée est la vôtre. Saisissez-vous-en, engagez-vous, faites entendre votre voix, c'est grâce à vous que nous construirons la ville de demain.

GENNEVILLIERS, SOCIAL-ÉCOLOGIE

TITRE DE SÉJOUR, LA PRÉFECTURE
CONTRE LE DROIT !

Christophe Bernier

De nombreux Gennevillois disposent d'un titre de séjour, souvent sous la forme d'une carte de résident valable dans la majorité des cas pendant 10 ans.

Renouveler ce document est toujours un parcours semé d'embûches et d'obstacles administratifs. Les demandeurs de titre doivent impérativement faire leur demande via une plateforme informatique. Actuellement le délai d'attente varie entre 7 à 9 mois, voire plus.

Le préfet des Hauts-de-Seine a récemment reconnu dans la presse avoir volontairement « coupé le robinet » du renouvellement des titres de séjour. La légèreté avec laquelle le préfet, représentant de l'État, assume détourner le droit nous alerte.

Le droit au séjour est un droit garanti par la loi qui doit être appliqué. L'effectivité de l'application de la loi par l'administration est un droit, pas une option.

Les conséquences pour les porteurs de titre à renouveler sont graves : rupture du lien familial, mise en précarité, non renouvellement de contrat de travail, etc.

Une plainte en « cessation de manquement » a été déposée début juillet devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise par l'association des avocats pour la défense des droits des étrangers (ADDE). Nous apportons notre soutien à cette démarche et avons toute confiance dans la justice pour faire la lumière sur cette situation et rappeler le droit applicable.

Nous apportons notre soutien aux personnes concernées par cette pratique inique et contraire à la loi, et en particulier aux agents du service public, dont le non-renouvellement de titre pourrait empêcher le renouvellement d'emploi au sein de la collectivité.

LES ÉCOLOGISTES

CONTRIBUTION
NON PARVENUE

LES GENNEVILLOIS

VILLE POPULAIRE SUR PAPIER
GLACÉ, VILLE SANS CONVIVIALITÉ
DANS LA RÉALITÉ

Delphine Parmentier

Un "centre-ville" devant la Mairie, avec des commerces qui ont du mal à joindre les deux bouts, et qui finissent par vendre ; un quartier, celui du Village, où le marché a rétréci de moitié, et qui ne compte plus qu'un fleuriste ; plusieurs autres quartiers qui, en leur cœur, sont privés d'une dynamique commerciale, comme c'est le cas au Luth, au Fossé, aux Agnettes ; des restaurants appréciés, qui ferment dans la zone commerciale Enox. Ce ne sont là que quelques exemples, mais ils sont éloquentes et, dans ce contexte, il est tout sauf facile de flâner à Gennevilliers.

Parallèlement, de très nombreux Gennevillois se rendent dans les villes limitrophes d'Asnières, de Clichy, Colombes ou Bois-Colombes, voire même Argenteuil qui, elles, proposent d'agréables rues commerçantes, bien plus animées. Et ce n'est pas qu'une question de budget et de capacité financière (comme nous l'entendons très souvent), puisqu'ils s'y rendent. Il y a donc une réelle difficulté, relative au manque d'attractivité de la ville. Il faut y réfléchir, et y remédier : prix des fonds de commerce, sécurité, stationnement... les leviers sont identifiés depuis longtemps.

Peut-on imaginer que le futur quartier, qui sortira de terre prochainement, répondra enfin aux attentes des habitants ? La question se pose car un tel aménagement est toujours l'occasion d'impulser un nouvel élan, plutôt que de réitérer les mêmes sempiternelles erreurs, comme ce fut le cas à l'arrivée de notre fameux "écoquartier". Il est plus que temps de soutenir nos commerçants, afin que nous puissions avoir des lieux de convivialité, en quantité et en qualité, comme des cafés où se mettre en terrasse entre collègues, amis ou en famille.

Au passage, nous n'avons rien contre Franprix, mais force est de constater que les franchises de cette enseigne pullulent à travers la ville ; ce serait pas mal de diversifier...

LA FRANCE INSOUMISE
GENNEVILLIERSLE TOUT-RÉPRESSIF
N'EST PAS LA SÉCURITÉ

Claire Fiquet

Punir la population, toujours plus vite et plus fort... Pendant que les commissariats se dégradent et que la prévention manque de moyens, en France, le gouvernement multiplie les amendes et élargit l'usage de la force. Une surenchère inacceptable.

Le 15 juillet, l'Assemblée a adopté la loi Ripost par 366 voix contre 182. Elle accorde aux policiers une présomption de légitime défense : demain, ce sera aux familles endeuillées de prouver qu'un tir n'était pas justifié. La charge de la preuve inversée, contre toute notre tradition judiciaire ! Et cela quand les tirs mortels sur véhicules en mouvement ont quintuplé depuis la loi de 2017. La pétition contre ce texte, 720 000 signatures, a été enterrée en pleine nuit par la macronie, LR et le RN. Le groupe insoumis s'est battu jusqu'au bout et exigera l'abrogation de cette loi ignoble.

Même logique pour la surverbalisation. La Cour des comptes l'a chiffré en avril : les amendes forfaitaires délictuelles ont été multipliées par 9, de 57 300 à près de 500 000 par an, pour beaucoup abusives. Une justice sans juge ni avocat, dont l'ancienne Défenseure des droits avait demandé l'abandon. Nous voulons y mettre fin et confier la déontologie policière à une autorité indépendante.

La liberté est la première des sécurités. C'est pourquoi Jean-Luc Mélenchon porte aussi le récépissé obligatoire de contrôle d'identité. La Cour des comptes recense au moins 47 millions de contrôles par an, sans traçabilité : les 18-25 ans en subissent sept fois plus que la moyenne. Obliger l'agent à motiver et tracer son contrôle, c'est rendre le délit de faciès visible et mieux le combattre.

La France Insoumise de Gennevilliers est aux côtés de celles et ceux que ces abus ciblent particulièrement. Nous lutterons toujours pour le droit de circuler, de manifester et de s'exprimer pour toutes et tous.

Claire Fiquet lfigennevilliers@gmail.com
- Permanence : jeudi 8 octobre, Bourse du Travail

LES CONTRIBUTIONS
PUBLIÉES
DANS CES PAGES
N'ENGAGENT
PAS LA RÉDACTION
DE GENNEVILLIERS
MAGAZINE